

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

17 octobre 2022

PLFSS POUR 2023 - (N° 274)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N ° 2250

présenté par  
M. Berteloot

-----

**ARTICLE 43**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La fraude doit être combattue, mais cet article ne fera que pénaliser les trop nombreux Français vivant dans des déserts médicaux. De nombreux citoyens sont incapables d'avoir un médecin traitant à l'heure actuelle, la demande est trop forte et l'offre trop peu disponible. La plupart des patientèles des médecins étant complète, les Français ont recours à de la téléconsultation pour se faire prescrire des soins et délivrer des arrêts de travail.

Avec cet article, seuls les Français ayant la chance d'avoir encore un médecin traitant pourront avoir des indemnités journalières, et dans la plupart des cas, ce sont les Français vivant dans les zones urbaines densément peuplés, et encore, quand ce ne sont pas des étudiants ou des jeunes travailleurs qui s'installent récemment dans une ville et qui n'ont pas encore pu trouver un médecin acceptant de les inclure dans sa patientèle. Cet amendement est donc une rupture d'égalité complète entre les Français, en plus de les pénaliser pour le manque de médecin en France.

Cet article doit être supprimé.